

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [peloquig-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c21dc73a4a5679a3b18c24a9>

Date d'obtention : 2025-03-17 16:28:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le délai de traitement moyen de ce type de dossier (intervention scolaire, policière et judiciaire) pouvait prendre plusieurs mois, voire plus d'une année. Avec la méthode d'intervention Sexto, le délai moyen a été réduit à seulement 4 jours.

Nous devons prendre la trousse, l'ouvrir et suivre les étapes de la démarche d'intervention Sexto. On peut également utiliser l'aide-mémoire des étapes de la démarche d'intervention afin de s'assurer de compléter chacune des étapes suggérées.

Nous devons aussi compléter la grille d'évaluation de l'incident pour évaluer la gravité et l'étendue de la situation, et ainsi identifier les personnes qui sont impliquées dans un cas de sextage.

Il est important de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif, puisque la procédure à suivre peut changer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront plus rapides et efficaces puisque la formation Sexto comporte un certain encadrement et une uniformisation des interventions. Il m'est arrivé plusieurs situations où j'avais des hésitations concernant ce que je pouvais faire VS ce que je ne pouvais pas faire. Cela mènera à moins d'ambiguïtés et limitera la propagation des images/vidéos intimes. La formation apporte un sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires.

Cette formation fera aussi en sorte que la victime et les autres jeunes impliqués seront rapidement pris en charge.

Si jamais j'ai des doutes, je peux facilement suivre les étapes de la démarche d'intervention et consulter l'aide-mémoire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile.

Confisquer le cellulaire de l'élève lorsqu'il y a de forts doutes d'images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile sur son cellulaire.